

Business France : des révélations gênantes pour Muriel Pénicaud



Le Canard enchaîné dévoile le nombre d'infractions au Code du travail constatées par l'inspection du travail chez Business France, au moment où cet organisme était dirigé par l'actuelle ministre du Travail.

Dans son édition du 20 décembre, Le Canard enchaîné épingle la ministre du Travail, Muriel Pénicaud. Selon l'hebdomadaire satirique, l'inspection du travail a constaté 671 infractions au Code du travail chez Business France, au moment où cet organisme public, dépendant de Bercy et du Quai d'Orsay et chargé de faire la promotion des entreprises françaises à l'étranger, était dirigé par Muriel Pénicaud. Cette dernière a occupé ce poste de janvier 2015 à mai 2017.

Les infractions passibles d'une amende totale de 600.000 euros

En détails, les inspecteurs ont relevé 557 dépassements du plafond d'heures quotidiennes pour 92 salariés, relève Le Canard enchaîné. Et de préciser : sur la durée hebdomadaire, plafonnée légalement à 48 heures, "au cours des 200 jours sur lesquels a porté le contrôle, 15 salariés ont crevé le plafond à 55 reprises. Avec un record à plus de 55 heures".

En outre, des agents ont travaillé sans autorisation à des horaires de nuit, ou sans respecter le repos légal de 11 heures entre deux journées de travail, mais aussi en dépassant le plafond légal de jours travaillés pour les salariés au "forfait jour". Ces infractions portent sur la période de juillet 2016 à mai 2017, assure l'hebdomadaire, ajoutant qu'elles sont passibles d'une amende totale de 600.000 euros.

"La phase dans laquelle nous sommes est une phase contradictoire"

"On est dans une procédure avec l'inspection du travail", a confirmé auprès de l'AFP le directeur général de l'agence publique, Christophe Lecourtier. Toutefois, celui qui a été nommé à ce poste fin août dément l'information du Canard enchaîné concernant le procès-verbal définitif. Selon lui, il n'a pas eu lieu, mais seulement un "relevé d'observations". "La phase dans laquelle nous sommes est une phase contradictoire. On fait valoir toute une série d'observations qui nous paraissent prouver dans certains cas que les infractions relevées ne correspondent pas tout à fait à la réalité de l'entreprise et du contexte dans lequel travaillent les collaborateurs", a indiqué Christophe Lecourtier.

"Nous avons engagé une sensibilisation des salariés", a-t-il assuré. "On leur a rappelé qu'il est vraiment de leur devoir, comme du nôtre, de respecter de manière aussi scrupuleuse possible les temps de travail". De son côté, le ministère du Travail n'a de son côté pas souhaité commenter l'information. Les activités de Business France sont déjà dans le viseur d'une information judiciaire pour soupçons de favoritisme concernant un déplacement d'Emmanuel Macron à Las Vegas en janvier 2016, préparé par l'organisme alors dirigé par Muriel Pénicaud.

